



CAHIER DES CRITÈRES DE SÉLECTION DIFFÉRENTES CATÉGORIES

GALA ANNUEL 2026

1. OBJECTIFS DES PRIX DE RECONNAISSANCE	3
2. CALENDRIER DES CANDIDATURES	3
4. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ	4
5. LES DIFFÉRENTS PRIX REMIS	4
★ Le Prix de l'athlète féminine de l'année	4
★ Le Prix de l'athlète masculin de l'année	4
★ Le Duo de compétition de l'année	5
★ La Performance sportive de l'année	5
★ Le Prix de l'athlète espoir par excellence (18 ans et moins)	5
★ Le Prix de l'athlète adulte par excellence (18 ans et plus)	5
★ Le Prix de l'arbitre de l'année	6
★ Le Prix esprit sportif et Fair-play	6
★ Le club ou de l'organisation de l'année	6
★ PRIX LOUISE BARETTE : Bénévole féminine de l'année	6
★ PRIX MARCEL – LEMIEUX : Bénévole masculin de l'année	7
6. CONTENU OBLIGATOIRE D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE	7
7. COMITÉ DE SÉLECTION	7
8. PONDÉRATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION	8
9. MODALITÉS DE DÉPÔT	8
10. FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE	8

LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE

Le présent document présente le processus d'analyse et de sélection des candidatures aux Prix de reconnaissance de la Fédération québécoise de pickleball.

Ces distinctions visent à célébrer les joueur.euses, duo, clubs et bénévoles qui contribuent de façon exceptionnelle au développement, au rayonnement, à l'excellence sportive et aux valeurs du pickleball au Québec. Les prix sont attribués à partir d'un processus transparent, équitable et clairement défini. Les candidatures doivent mettre en lumière des réalisations concrètes, vérifiables et significatives pour l'année 2025-2026.

1. OBJECTIFS DES PRIX DE RECONNAISSANCE

- Honorer l'excellence sportive, l'engagement et l'éthique qui inspirent notre communauté.
- Valoriser la contribution essentielle des clubs, joueur.euses, arbitres et bénévoles qui sont les véritables moteurs de notre sport.
- Assurer une représentation équilibrée des régions, des niveaux de pratique et des catégories d'âge, tant pour la jeunesse que pour les adultes.
- Garantir une sélection fondée sur des critères clairs et comparables, afin d'assurer l'équité

2. CALENDRIER DES CANDIDATURES

Étape	Date
Ouverture de l'appel de candidatures	24 juillet 2026
Date limite pour l'envoi de candidatures	21 août 2026 (23h59)
Annonce des finalistes	7 septembre 2026
Remise des prix	26 septembre 2026

4. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- La personne, le duo ou le club proposé doit être membre de la Fédération québécoise de pickleball.
- Les réalisations présentées doivent avoir été réalisées entre septembre 2025 et septembre 2026.
- Le dossier doit être complet et transmis avant la date limite.
- Une même personne peut être mise en candidature dans plus d'une catégorie, si les critères sont respectés.
- Pickleball Québec peut demander des informations supplémentaires afin de confirmer l'admissibilité d'une candidature.

5. LES DIFFÉRENTS PRIX REMIS

★ Le Prix de l'athlète féminine de l'année

Ce prix met en lumière une joueuse qui s'est distinguée de façon exceptionnelle au cours de l'année, que ce soit sur la scène régionale, provinciale, nationale ou internationale. Cette distinction reconnaît non seulement ses résultats, mais aussi sa progression, son engagement, son leadership et son comportement sportif.

Les candidatures doivent démontrer un leadership positif, une attitude inspirante et un impact réel dans leur catégorie, contribuant ainsi au rayonnement du pickleball au Québec.

★ Le Prix de l'athlète masculin de l'année

Ce prix honore un joueur qui s'est distingué de façon exceptionnelle au cours de l'année dans des compétitions régionales, provinciales, nationales ou internationales. Il met en lumière la qualité de ses résultats, sa progression constante, son engagement dans la communauté et son comportement sportif exemplaire.

Les candidatures doivent démontrer un leadership positif, une attitude inspirante et un impact réel dans leur catégorie, contribuant ainsi au rayonnement du pickleball au Québec.

★ Le Duo de compétition de l'année

Ce prix met en lumière une équipe dont la présence en compétition a marqué l'année par la qualité des performances et la force de la collaboration. Il reconnaît des partenaires qui avancent ensemble, avec une cohésion naturelle, une progression constante et une capacité à se distinguer dans différents contextes de jeu.

Les candidatures doivent refléter un esprit d'équipe authentique, une attitude inspirante et une manière de se démarquer parmi les autres formations.

★ La Performance sportive de l'année

Cette catégorie récompense un exploit sportif exceptionnel réalisé dans un cadre fédératif. Il peut s'agir d'une victoire marquante, d'un accomplissement remarquable ou d'un moment décisif ayant eu un impact notable dans l'année.

Les candidatures doivent se distinguer par leur caractère unique, son contexte particulier, la qualité des adversaires ou l'importance de l'événement.

★ Le Prix de l'athlète espoir par excellence (18 ans et moins)

Ce prix reconnaît un jeune athlète dont le potentiel se révèle de manière importante. Il met en valeur une relève prometteuse, capable de progresser rapidement, d'apprendre avec maturité et de se démarquer dans sa catégorie d'âge.

Les candidatures doivent illustrer une évolution notable, une attitude constructive et un potentiel à représenter l'Équipe du Québec, si ce ne l'est pas déjà le cas.

★ Le Prix de l'athlète adulte par excellence (18 ans et plus)

Cette distinction est remise à une personne ayant su maintenir un niveau de jeu élevé tout en occupant une place importante dans sa catégorie. On y reconnaît un athlète qui s'investit pleinement, qui demeure constant dans ses performances et qui contribue à enrichir la communauté par sa présence.

Les candidatures doivent mettre en valeur la qualité du jeu, la longévité sportive et l'influence positive dans le milieu.

★ Le Prix de l'arbitre de l'année

Ce prix souligne le travail d'une personne officielle dont la rigueur, la maîtrise des règles et la qualité d'intervention ont marqué l'année. Il reconnaît une présence fiable, professionnelle et essentielle au bon déroulement des compétitions. Ce prix souligne également une personne respectée et appréciée par ses pairs, dont l'attitude et le professionnalisme renforcent la confiance et la qualité du milieu arbitral.

Les candidatures doivent démontrer une implication soutenue, une formation continue et une contribution tangible à l'amélioration de l'expérience sportive au Québec.

★ Le Prix esprit sportif et Fair-play

Attribué à une personne ayant incarné les valeurs les plus nobles du sport. Ce prix met en lumière des gestes, des attitudes ou des décisions qui ont favorisé le respect, l'intégrité, l'entraide ou la bienveillance dans un contexte fédératif.

Les candidatures doivent présenter des situations concrètes où le comportement du candidat a eu un impact positif dans la communauté.

★ Le club ou de l'organisation de l'année

Reconnaît une structure qui s'est distinguée par son développement, ses services et son impact dans la communauté. Les dossiers doivent inclure des informations sur le membership, les activités, les initiatives, l'inclusion, les partenariats et l'innovation.

★ PRIX LOUISE BARETTE : Bénévole féminine de l'année

Ce prix célèbre une personne dont l'engagement a façonné durablement le développement du pickleball au Québec. Il reconnaît un parcours de contribution soutenue, une implication généreuse et un impact concret dans son milieu.

Les candidatures doivent démontrer une influence significative, une présence constante et un apport essentiel à la croissance du sport et de leur communauté.

★ PRIX MARCEL – LEMIEUX : Bénévole masculin de l'année

Ce prix célèbre une personne dont l'engagement a façonné durablement le développement du pickleball au Québec. Il reconnaît un parcours de contribution soutenue, une implication généreuse et un impact concret dans son milieu.

Les candidatures doivent démontrer une influence significative, une présence constante et un apport essentiel à la croissance du sport et de leur communauté.

6. CONTENU OBLIGATOIRE D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

- Nom de la personne, du duo ou du club proposé.
- Catégorie du prix visé.
- Coordonnées de la personne qui soumet la candidature.
- Résumé de la candidature, d'un maximum de 250 mots, présentant une description détaillée des réalisations, résultats ou contributions.
- Pièces justificatives pertinentes (facultatives) : résultats, photos, articles, attestations, lettres d'appui ou témoignages.
- Confirmation que les informations soumises sont exactes et vérifiables.

7. COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection est responsable d'analyser les dossiers reçus, de valider l'admissibilité des candidatures et de recommander les récipiendaires. Les membres du comité doivent déclarer tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent et se retirer de l'évaluation d'un dossier lorsque requis.

Membre du comité	Fonction
Nadine Boutin	Directrice générale
Marcel Gagnon	Directeur - Développement sportif et jeunesse
Keyshawn Francis	Coordonnateur aux événements

Jessie Thibeault	Coordonnatrice - Jeunesse
Dennis Bowers	Responsable à l'arbitrage
Conseil d'administration Pickleball Québec	Gouvernance aux opérations

8. PONDÉRATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

Tels qu'illustré dans le texte surligné, l'évaluation des candidatures repose sur une analyse globale. Les résultats constituent un élément important, mais ils ne sont qu'une partie de l'évaluation. Le comité tient compte de l'ensemble des aspects suivants :

- Résultats et réalisations démontrées durant l'année.
- Leadership, attitude et comportement sportif.
- Engagement dans la communauté et contribution au développement du pickleball.
- Impact réel dans le milieu et influence positive.
- Qualité, clarté et cohérence du dossier soumis.

**Aucune pondération chiffrée n'est appliquée. La sélection s'effectue à partir d'un jugement qualitatif, équilibré et conforme aux valeurs de la Fédération.*

9. MODALITÉS DE DÉPÔT

Les candidatures doivent être transmises selon les modalités communiquées par Pickleball Québec. Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera jugé inadmissible.

10. FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Prendre le bouton de candidature prévu à cet effet.